

Un Ã©conomiste Ã©minent : Albert Aftalion

Description

Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposÃ©s dans la galerie [Cinq professeurs victimes](#)

TÃ©lÃ©charger

NÃ© Ã Ruse, en Bulgarie, le 21 octobre 1874, Albert Aftalion arrive en France avec sa famille en 1886. Il entame aussitÃ´t des Ã©tudes au lycÃ©e de Nancy, oÃ¹ ses parents se sont installÃ©s, et y obtient son baccalaurÃ©at en 1892. Poursuivant son cursus Ã la facultÃ© de droit de la ville, dont il est cinq fois laurÃ©at, il dÃ©croche sa licence en 1895, puis soutient successivement deux thÃ“ses de doctorat devant la facultÃ© de droit de Paris : la premiÃ¨re (sciences juridiques), en mai 1898, intitulÃ©e *Les lois relatives Ã la protection de la femme mariÃ©e. Leur importance pratique pour la protection de la femme dans les classes laborieuses* (pour laquelle il obtient en 1897 le prix Rossi, et qui est publiÃ© deux ans plus tard aux Ã©ditions Pedone sous le titre *La femme mariÃ©e, ses droits et ses intÃ©rÃts pÃcuniaires*), et la seconde (sciences Ã©conomiques), en juin 1899, consacrÃ©e Ã *L'Ã©uvre Ã©conomique de Simonde de Sismondi*.

ChargÃ© de confÃ©rences Ã la facultÃ© de droit de Lille Ã compter de novembre 1898, Albert Aftalion commence vÃ©ritablement sa carriÃ¨re Ã la rentrÃ©e dÃ??octobre 1900, lorsqu'Ã? il devient chargÃ© du cours d'Ã©conomie politique. Certes, il ne rÃ©side pas encore en permanence dans la capitale du Nord, et se fait mÃ¢me Ã« trÃ©s facilement remplacer aux examens Ã‰ au grand dam du recteur de l'universitÃ©, mais c'Ã?est l'Ã©poque oÃ¹ il prÃ©pare Ã Paris son agrÃ©gation de droit. AprÃ©s un Ã©chec au concours organisÃ© en 1900, il est rÃ©suÃ© l'agrÃ©gation de sciences Ã©conomiques l'annÃ©e suivante, au 4^e rang (sur 4) ; un succÃ©s emportÃ© de haute lutte sur Auguste Dubois, docteur en droit de huit ans son aÃ®nÃ© qui est en charge du cours complÃ©mentaire d'Ã©conomie politique Ã l'universitÃ© de Poitiers, car, Ã en croire le rapport du professeur LÃ©veillÃ©, Albert Aftalion n'Ã?avait pas Ã« la faveur du prÃ©sident du jury », que la loi du vote Ã la majoritÃ© fit seule plier.

TitularisÃ© comme professeur Ã la facultÃ© de droit de Lille dÃ?s la rentrÃ©e 1901, il y occupe d'abord la chaire d'Ã©conomie politique ; en 1903-1904, il dispense le cours de doctorat de sciences politiques et Ã©conomiques consacrÃ© Ã la lÃ©gislation et l'Ã©conomie rurale, puis celui d'histoire des doctrines Ã©conomiques ; entre 1903 et 1906, il assure aussi le cours de doctorat de sciences juridiques. Devenu titulaire de la chaire d'Ã©conomie politique et histoire de la pensÃ©e Ã©conomique en 1906, il enseigne la lÃ©gislation financiÃ¨re de 1919 Ã 1920 et les questions Ã©conomiques intÃ©ressant le Nord de 1919 Ã 1922 (reprenant l'un cours public qui avait Ã©tÃ© inaugurÃ© en 1904 et soutenu financiÃ©rement Ã l'Ã©poque par la mairie socialiste de Lille). Par ailleurs, il est trÃ©s actif au sein de l'universitÃ©, comme membre de son conseil pendant plusieurs annÃ©es, assesseur du doyen ou dÃ©lÃ©guÃ© aux examens Ã Paris, et membre du jury d'agrÃ©gation.

MobilisÃ© en novembre 1914, il est affectÃ© au 29^e rÃ©giment d'infanterie territoriale et versÃ© dÃ's lÃ©s lÃ©sannÃ©e suivante (juillet 1915) dans les bureaux de l'intendance. Mais ses compétences organisationnelles, linguistiques (puisque il maîtrise tout particulièrement l'anglais et l'allemand) et ses relations l'amènent rapidement à un poste de sous-directeur des programmes de transport au ministère de la Marine marchande, puis aux fonctions de chef du service des achats à l'étranger du ministère du Commerce ; responsabilités qu'il assume jusqu'à la fin du conflit et qui lui valent d'être élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur le 2 décembre 1919.

Après avoir repris ses cours à Lille, Albert Aftalion ambitionne désormais une chaire à la faculté de droit de Paris et y obtient, en 1923, une charge de cours (consacrée à la législation et l'économie coloniales), grâce au soutien du sénateur Léon Mery, ancien ministre du Commerce pour lequel il avait travaillé pendant la guerre. Nommé professeur titulaire de la chaire de statistiques l'année suivante (en remplacement de Fernand Faure, admis à faire valoir ses droits à la retraite), il occupe ce poste jusqu'en 1934, puis devient titulaire de la chaire d'économie politique (en remplacement de Charles Rist), dont il avait été autorisé à faire le service d'enseignement en 1928-1929. Si l'essentiel de son activité se concentre sur ses enseignements et ses recherches, Albert Aftalion trouve néanmoins le temps d'occuper quelques fonctions extra-universitaires : expert pour la Dotation Carnegie pour la paix (dans l'évaluation des dommages causés par la guerre) ; membre du comité de direction de l'Institut de statistique de l'université de Paris ; membre du Conseil supérieur de la statistique de la France, de l'Institut scientifique de recherches économiques et sociales, ou de l'Institut international de statistique.

Il est l'un des économistes français les plus renommés de l'entre-deux-guerres (invité notamment pour des cours à Londres, Genève ou Bruxelles, dont l'Université libre lui confère le titre de docteur *honoris causa* en 1930) ; tout entier absorbé par ses enseignements, l'encadrement de ses étudiants et ses travaux de recherche, il fait partie de ceux que René Courtin, professeur à l'université de Montpellier affirme qui sera, comme lui, rivoqué en 1940 à, appelle les « patriarches de l'économie » en tant que discipline académique en France.

De fait, Albert Aftalion publie de très nombreux articles dans des revues françaises (*Revue économique*, *Revue d'économie politique*, *Revue économique internationale*, *Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*) et étrangères (*Review of economic statistics* par exemple, mais aussi dans la collection des publications de la Fondation Carnegie). Parmi ses principaux ouvrages, qui témoignent tout à la fois de son erudition et de ses préoccupations sociétales, on peut retenir *Les crises périodiques de surproduction* (1914, 2 volumes), *Les fondements du socialisme. Études critiques* (1923), *L'industrie textile en France pendant la guerre* (1924), *Monnaie, prix et changes. Expériences récentes et théories* (1927), *Monnaie et industrie. Les grands problèmes de l'heure présente* (1929), *Les crises économiques et financières. Recueil de cours* (1932), *L'or et sa distribution mondiale* (Dalloz, 1932), *L'équilibre dans les relations mondiales internationales* (1937), *L'or et la monnaie. Leur valeur. Les mouvements de l'or* (1938), *La valeur de la monnaie dans l'économie contemporaine. Monnaie et économie dirigée* (Librairie du Recueil Sirey, 1948), *La valeur de la monnaie dans l'économie contemporaine. Monnaie, prix et change* (1950).

Le 20 dÃ©cembre 1940, il est « mis à la retraite » dâ??office, autrement dit rÃ©voquÃ©, du fait du premier statut des juifs Ã©dictÃ© le 3 octobre prÃ©cÃ©dent. Ce texte nâ??est certes publiÃ© au *Journal officiel* que le 18 octobre, mais lâ??administration ne manque pas de cÃ©lÃ©ritÃ© ni dâ??efficacitÃ© Â» pour le faire appliquer, puisque dÃ's le 10 octobre Albert Aftalion et deux de ses collÃ“gues â?? William Oualid et Henri LÃ©vy-Bruhl â?? sont dÃ©jÃ fixÃ©s sur leur sort. En effet, lors de lâ??assemblÃ©e de la facultÃ© tenue ce jour-lÃ , le professeur Gidel (futur membre du Conseil national instituÃ© par le rÃ©gime de Vichy en janvier 1941, et futur recteur de Paris, nommÃ© en aoÃ»t 1941), qui assure la prÃ©sidence en lâ??absence du doyen Georges Ripert (retenu par ses fonctions de secrÃ©taire dâ??Ãtat à lâ??Instruction publique et à la Jeunesse dans le gouvernement de Pierre Laval), ne sâ??indigne guÃ“re â?? et sâ??oppose encore moins â?? aux rÃ©vocations dÃ©cidÃ©es dans le cadre des lois antijuives.

« Un certain nombre de professeurs, dit-il, ne pourront cette annÃ©e assurer leur enseignement, [car ils] se trouvent malheureusement atteints par une rÃ©glementation nouvelle et ne pourront reprendre leur service ». Il formule le regret de voir ainsi la facultÃ© privÃ©e du concours de collÃ“gues Â« trÃ's apprÃ©ciÃ©s Â» et exprime à lâ??Ã©gard dâ??Albert Aftalion â?? prÃ©sent à la sÃ©ance â?? lâ??Â« affectueuse estime Â» de la facultÃ©. Mais il se montre inflexible par ailleurs, notamment lorsquâ??il assure que cette derniÃ“re Â« ne peut prendre part dâ??une faÃ§on publique Â» à la manifestation de soutien que constitue lâ??adresse que ses collÃ“gues dâ??Ã©conomie politique se proposent de former en sa faveur auprÃ's du ministre ; adresse dont il feint, du reste, dâ??espÃ©rer quâ??Â« elle pourra influer sur la procÃ©dure en cours Â».

Au sortir de la sÃ©ance, Albert Aftalion, trÃ's Ã©mu, exprime avec quel dÃ©chirement il quitte la facultÃ© à laquelle il a consacrÃ© le meilleur de sa vie. Mais il ne dÃ©sarme pas et, quelques jours plus tard, demande à pouvoir poursuivre son activitÃ© en sollicitant lâ??application de lâ??article 8 dudit statut, selon lequel, « pourront Ãªtre relevÃ©s de cette interdiction, les juifs qui, en particulier dans le domaine scientifique, ont rendu des services exceptionnels à la France ». Un vÃºu est mÃªme Ã©mis à lâ??unanimitÃ© de ses collÃ“gues professeurs dâ??Ã©conomie politique de la facultÃ© le 14 octobre. SignÃ© par Gastan Pirou, Louis Baudin, Edouard DollÃ©ans, FranÃ§ois Perroux et Henri Noyelle, il demande quâ??Albert Aftalion soit autorisÃ© à continuer son enseignement jusquâ??à lâ??Ã©ge normal de la retraite, « en raison de la valeur exceptionnelle de [son] œuvre scientifique, [qui le place] au premier rang de ceux qui, depuis un demi-siÃ“cle, ont contribué à accroître le prestige international de la science Ã©conomique franÃ§aise ».

Peine perdue. Le 19 fÃ©vrier 1941, une nouvelle assemblÃ©e a lieu, sous la prÃ©sidence, cette fois, de Georges Ripert, qui a repris ses fonctions de doyen aprÃ's son passage à la tÃªte du secrÃ©ariat dâ??Ãtat à lâ??Instruction publique et à la Jeunesse entre le 6 septembre et le 13 dÃ©cembre 1940. Le doyen reconnaît que les « mesures gÃ©nÃ©rales » ayant frappÃ© les professeurs « ont des consÃ©quences parfois pÃ©nibles » pour la facultÃ© qui se trouve privÃ©e de leur collaboration, mais il fait observer que cette derniÃ“re « nâ??a pas à juger les lois politiques prises par le gouvernement ». Et dâ??ajouter â?? avec hypocrisie ? â?? quâ??il a songÃ© à proposer de confÃ©rer lâ??honorariat aux professeurs exclus, mais quâ??Â« il est permis peut-Ãªtre de conserver lâ??espoir de les voir reprendre leur place à la facultÃ© par lâ??application de la mesure lÃ©gale sur le relÃ“vement de lâ??incapacitÃ© Â», et que, ce faisant, « il convient dâ??attendre Â»â?!

Le doyen veut laisser croire un relÃ“vement possible de la dÃ©cision prise Ã lâ??encontre dâ??Albert Aftalion, mais il ne semble avoir rien fait pour plaider en sa faveur et lui venir en aide quand il Ã©tait encore secrÃ©taire dâ??Ãtat ? Le procÃ“s-verbal de lâ??assemblÃ©e quâ??il prÃ©side ne formule aucune dÃ©claration de principe au nom de la facultÃ© et nâ??esquisse aucun geste de solidaritÃ© collective au profit de ceux quâ??on vient dâ??Ã©liminer. Et, sans surprise, le relÃ“vement est refusÃ© par JÃ©rÃ©me Carcopino, secrÃ©taire dâ??Ãtat Ã lâ??Ã?ducation nationale et Ã la Jeunesse dans le gouvernement de lâ??amiral Darlan, au motif quâ??Albert Aftalion, juif et naturalisÃ© (par un dÃ©cret du 31 dÃ©cembre 1897, donc depuis plus de 42 ans !) Â« cumul[e] les incapacitÃ©s Â».

Albert Aftalion, qui ne se fait toutefois guÃ“re dâ??illusion sur sa possibilitÃ© dâ??obtenir un maintien au sein de la facultÃ© de droit de Paris, a, entre temps, demandÃ© son transfert Ã lâ??universitÃ© de Toulouse, ville de la Â« zone libre Â» oÃ¹ vit une importante communautÃ© de juifs sÃ©farades â?? Ã laquelle il appartient â?? et oÃ¹ il compte dorÃ©navant rÃ©sider. Mais, IÃ encore, cela lui est refusÃ© (cette fois sous le prÃ©texte dâ??un afflux soudain et massif de professeurs au sein de lâ??universitÃ©) et un arrÃ©tÃ© du 16 juin 1941 officialise son exclusion dÃ©finitive de la facultÃ© de droit de Paris ; Albert Aftalion Ã©tant malgrÃ© tout Â« admis Ã faire valoir [ses] droits Ã une pension dâ??anciennetÃ© avec jouissance immÃ©diate Ã dater du 21 dÃ©cembre 1940 Â». Peu aprÃ¨s, ses collÃ“gues Ã©conomistes lui apportent un dernier geste de soutien : ils demandent et obtiennent du conseil de la facultÃ© que sa chaire dâ??Ã©conomie politique de doctorat ne soit pas dÃ©clarÃ©e vacante.

RÃ©fugiÃ© Ã Toulouse pendant toute la durÃ©e de la guerre, Aftalion est rÃ©intÃ©grÃ© dans sa chaire dâ??Ã©conomie politique Ã Paris par un arrÃ©tÃ© du 4 octobre 1944, signÃ© RenÃ© Capitant, ministre de lâ??Ã?ducation nationale du gouvernement provisoire de la RÃ©publique franÃ§aise. Ã cette date, Albert Aftalion a dÃ©jÃ atteint la limite dâ??Ã©ge, mais on lâ??autorise nÃ©anmoins Ã poursuivre son enseignement en raison des prÃ©judices quâ??il a subis sous le rÃ©gime de Vichy, comme victime des lois raciales ; ce dont se loue lâ??assemblÃ©e de la facultÃ© rÃ©unie le 7 novembre 1944, qui vote Ã lâ??unanimitÃ© une adresse de fÃ©licitations au nouveau ministre, Â« ancien de lâ??universitÃ© Â» (Capitant ayant fait ses Ã©tudes Ã la facultÃ© de droit de Paris avant dâ??Ãªtre nommÃ© professeur agrÃ©gÃ© Ã Strasbourg en 1930) et exprime sa Â« joie Â» de voir rÃ©intÃ©grÃ©s Aftalion et plusieurs de ses collÃ“gue qui ont Ã©tÃ© les cibles dâ??injustes lois dâ??exception et de mesures arbitraires Â».

Admis Ã faire valoir ses droits Ã la retraite Ã compter du 17 fÃ©vrier 1946, Albert Aftalion est nommÃ© professeur honoraire Ã la facultÃ© de droit de Paris par un arrÃ©tÃ© du 26 novembre suivant et meurt dix ans plus tard, le 6 dÃ©cembre 1956, Ã Pregny-ChambÃ©sy, en Suisse.

Vincent Bernaudieu, docteur en histoire contemporaine

Indications bibliographiques

Â« Base de donnÃ©es Spirojuris Â», Laboratoire de recherche historique RhÃ¢ne-Alpes (LARHRA), <http://siprojuris.symogih.org/>

À « Académie de Paris. Papiers de l'administration académique concernant les enseignements supérieur, secondaire et primaire, xix^e siècle », Archives nationales, AJ/16/932/A.

À « Décrets, ordonnances, décisions et arrêtés du sceau du ministère de la Justice (1822-1930) », Archives nationales, BB/34/413.

À « Dossiers des fonctionnaires de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ayant cessé leurs fonctions entre 1880 à 1968 », Archives nationales, F/17/25195.

À « Dossiers de Légion d'honneur », Archives nationales, BB/33.

À « état civil » et « Registre militaire », Archives de Paris.

Delmas Bernard, « Albert Aftalion (1874-1956). Jalons et enjeux d'une biographie », dans *Cahiers Lillois d'économie et de sociologie*, vol. 39, 2002, p. 15-36.

Le Van-Lemesle Lucette, « L'Économie politique à la conquête d'une intégration, 1896-1937 », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, vol. 47, n° 1, 1983, <https://doi.org/10.3406/arss.1983.2191>, p. 113-117.

Lecaillon Jacques, Hosmalin Guy, « Liste des travaux d'Albert Aftalion », dans *Revue Économique*, vol. 8, n° 3, 1957, <https://doi.org/10.2307/3498547>, p. 363-366.

Lhomme Jean, « L'influence intellectuelle d'Albert Aftalion », dans *Revue Économique*, vol. 8, n° 3, 1957, <https://doi.org/10.2307/3498546>, p. 353-362.

Pour citer cet article

Bernaudeau Vincent, « Un économiste éminent : Albert Aftalion », dans *Exclude, persécuter, réintègrer. Des victimes de la législation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940-1945)* [exposition en ligne]. Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/albert-aftalion/>.

Date

08/12/2025